



Lycée des Métiers d'Art du Bois et de l'Ameublement

Internat d'excellence

 Rue André Charles Boulle - BP 53
31250 REVEL (31)

— Parcours

• 3^e prépa métiers

• CAP

En 1 an :

- Ébénisterie (alternance possible)
- Arts du bois (marqueteur/tourneur)
- Menuisier en sièges

En 2 ans :

- Ébénisterie
- Arts du bois (sculpteur ornementaliste)

• Bacs professionnels (alternance possible)

- Tapissier d'Ameublement
Décorateur
- Technicien Menuisier Agenceur
- Étude et Réalisation d'Agencement

• Brevet des Métiers d'Arts (niveau Bac)

- Ébéniste

• DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Arts et du Design (bac+3)

- Objet : Ébénisterie / Tapisserie
ameublement-décoration
- Patrimoine : Marqueterie /
Restauration de mobilier

— Présentation

Le lycée du bois et de l'Ameublement de Revel accueille chaque année environ 430 élèves, dont plus de 100 en post-bac. Avec ses formations spécifiques autour du bois, le lycée bénéficie d'un recrutement d'élèves régional, voire national. Sa structure à taille humaine et ses personnels facilitent un suivi éducatif et pédagogique de qualité.

— Un projet éducatif et pédagogique

- Nombreux partenariats et exposition des travaux des élèves (Musée du Bois de la ville, Abbaye École-Musée de Sorèze, Musées Georges-Labit et Musée des Arts Précieux Paul-Dupuy de Toulouse, associations locales...)
- Participation à des concours nationaux et internationaux (MAF, Olympiades des métiers, INMA...)
- Ouverture culturelle et découverte du patrimoine local
- Actions citoyennes en lien avec la Communauté de commune
- Lycée labellisé E3D depuis plusieurs années
- Un lycée implanté en local (stages, emplois) et ouvert sur le monde.
- Mobilités internationales : Erasmus pour les lycéens / Erasmus + pour les étudiants

— Modalités d'hébergement attractives et sécurisantes

110 places garçons / 80 places filles	Chambres d'hôtes pour échanges Erasmus	Chambres de 4 places	Espaces détente
Mixité des publics (du collège au post-bac)	Accueil de personnes à mobilité réduite	Environnement calme et arboré	Politique tarifaire et sociale



Autres points forts :

- installations sportives à proximité
- nombreux ateliers, activités et sorties culturelles et sportives
- espaces détente (foyer, sono, babyfoot, ping-pong, matériel de sport...)
- nombreux clubs : Graph, Musique, Jeux de société, Jeux de Rôles...
- locaux rénovés (huisseries, chambres d'hôtes...)
- évaluation des internes par compétences selon les ceintures du modèle Freinet (hygiène et santé, respect, mise au travail)
- accompagnement et soutien personnalisé possible par le mentorat d'un étudiant ou d'un professionnel



— Équipe éducative dédiée à l'internat

- 2 CPE
- 1 équipe d'AED formée
- 2 services civiques profilés internat
- enseignants volontaires et impliqués dans le projet de l'internat



— Un projet fondateur

Labellisé « Résidence Monde », l'internat est orienté vers l'ouverture au monde et à l'international, créant ainsi un pont pédagogique entre les formations et l'internat. Épanouissement personnel, ouverture aux autres, autonomie, réussite scolaire et parcours avenir sont au cœur du projet de l'internat.

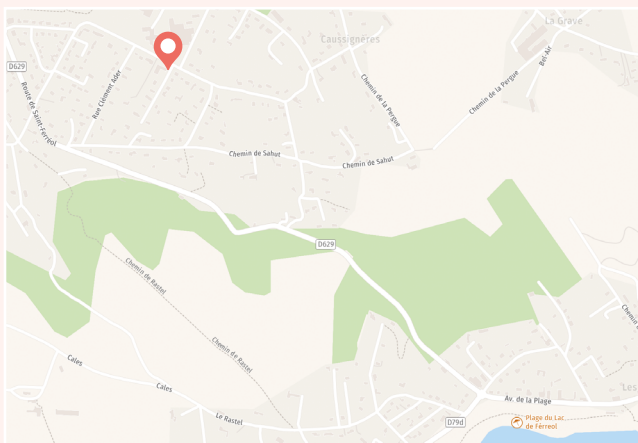
- Mobilités internationales encouragées et valorisées par Erasmus et Erasmus + et le consortium post bac « Cetomad »
- Une équipe d'enseignants référents engagée depuis de nombreuses années dans ce travail de lien avec les partenaires européens.
- 1h d'étude/ semaine dédiée à l'ouverture au monde
- Des élèves impliqués à travers une forte démocratie participative (délégués d'internat, CVL, FSE...)
- Ouverture culturelle à travers de nombreux partenariats
- Projet de Scénographie à l'internat, construit avec les élèves, pour sensibiliser à l'ouverture au monde, et où chaque étage est une invitation à découvrir l'Europe à travers un stage et une bourse d'étude.





— Modalités pratiques

→ Lycée des Métiers d'Art du Bois et de l'Ameublement
Rue André Charles Boulle - BP 53
31250 REVEL



Renseignements et inscription :

Tél : 05 61 83 57 49

Mél : 0310088c@ac-toulouse.fr

<https://ameublement-revel.mon-ent-occitanie.fr/>



Une prime à l'internat est attribuée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, en collège, en lycée ou en établissement régional d'enseignement adapté (ÉREA). Strictement liée au statut d'élève boursier, cette prime est progressive et est attribuée en fonction de l'échelon de bourse dont bénéficie l'élève interne. Fixé par l'arrêté du 13 juillet 2021, le montant de cette aide est compris entre 327 et 672 euros depuis la rentrée 2021-2022.